

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DU LUNDI 28 AVRIL AU MERCREDI 28 MAI INCLUS

**PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
DE GRAND PARIS SEINE OUEST**

La mise à disposition du public porte sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Paris Seine Ouest qui a uniquement pour objet la correction d'erreurs matérielles. La modification porte sur les évolutions suivantes :

- Mise en cohérence de l'application des règles générales aux constructions
- Mise en cohérence des règles concernant les balcons
- Repositionnement de la règle relative aux constructions intégrant un programme à destination d'équipements d'intérêt collectif et services publics (EICSP)
- Règle d'emprise au sol pour la sécurité ou l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en cas de travaux sur des constructions existantes
- Précision et harmonisation de la rédaction de la règle alternative pour les constructions existantes ne respectant pas les règles d'implantation du PLUi
- Correction de la règle alternative de hauteur d'articulation avec l'environnement existant en U3-A et U3-B
- Correction de la taille du tronc pour les règles de compensations et de plantations d'arbres
- Correction du zonage de deux parcelles situées 12 et 14 rue Léon Cladel à Sèvres
- Correction d'une disposition spécifique concernant le stationnement automobile à Sèvres
- Correction d'une règle d'implantation pour le sous-secteur U3-C-10 à Meudon
- Correction d'une erreur pour un linéaire de préservation de l'activité commerciale à Chaville
- Ajout de la référence au cahier définissant l'implantation par rapport aux voies et emprises publiques manquante dans les secteurs U4-B et U4-C à Issy-les-Moulineaux
- Correction des modalités de calcul de la hauteur en zone U3 à Chaville, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray
- Corrections et précisions de règles concernant les secteurs spécifiques U1-A, U2-C, U3-C et U4-D de Boulogne-Billancourt
- Corrections de forme

Le dossier mis à disposition comprend notamment le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées.

Les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLUi ont été précisées par délibération du Conseil de territoire en date du 9 avril 2025.

Pendant la durée de la mise à disposition, **soit du lundi 28 avril à 9h00 jusqu'au mercredi 28 mai à 17h00** :

- **Le public pourra consulter le dossier mis à disposition :**
 - o En version numérique, sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification-simplifiee-n1-plui-gpso>, également accessible depuis le site internet de Grand Paris Seine Ouest

o En version papier, aux jours et horaires habituels d'ouverture dans les mairies de Boulogne-Billancourt, Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Ville-d'Avray, au centre administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux et au centre administratif de Vanves ainsi qu'au siège de Grand Paris Seine Ouest sis 9 route de Vaugirard à Meudon

MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

26 avenue André Morizet
Du lundi au mercredi, de 8h30 à 17h30
Le jeudi, de 8h30 à 19h15
Le vendredi, de 8h30 à 16h45
Le samedi, de 8h30 à 11h45

MAIRIE DE CHAVILLE

1456 avenue Roger Salengro
Le lundi, le mercredi et le jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le mardi, de 13h30 à 17h30
Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Le samedi, de 9h00 à 12h00

CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL D'ISSY-LES-MOULINEAUX

47 rue du Général Leclerc
Du lundi au mercredi et le vendredi, de 8h30 à 18h00
Le jeudi, de 8h30 à 19h00
Le samedi, de 8h30 à 12h00

MAIRIE DE MARNES-LA-COQUETTE

3 place de la Mairie
Le lundi et le jeudi, de 8h30 à 12h30
Le mardi et le mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Le samedi 10 mai, de 9h00 à 12h30

MAIRIE DE MEUDON

6 avenue Le Corbeiller
Du lundi au mercredi et le vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le jeudi et le samedi, de 8h30 à 12h00

MAIRIE DE SÈVRES

54 Grande Rue
Le lundi, le mardi et le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le mercredi, de 8h30 à 17h30
Le jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h00
Le samedi, de 8h30 à 12h00

CENTRE ADMINISTRATIF DE VANVES

33 rue Antoine Fratacci
Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Le samedi, de 9h00 à 12h00

MAIRIE DE VILLE-D'AVRAY

13 rue de Saint-Cloud
Les lundi et vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Du mardi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le samedi, de 8h30 à 12h30

SIÈGE DE GRAND PARIS SEINE OUEST

9 route de Vaugirard, à Meudon
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00

• **Le public pourra faire part de ses observations :**

- o Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification-simplifiee-n1-plui-gpso>
- o Sur les registres papier disponibles aux jours et horaires habituels d'ouverture précisés ci-avant dans les mairies de Boulogne-Billancourt, Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Ville-d'Avray, au centre administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux et au centre administratif de Vanves ainsi qu'au siège de Grand Paris Seine Ouest sis 9 route de Vaugirard à Meudon
- o Par mail à l'adresse suivante : modification-simplifiee-n1-plui-gpso@mail.registre-numerique.fr Les observations reçues par mail seront publiées sur le registre dématérialisés.
- o Par courrier postal adressé à « Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon Cedex », avec pour objet « Projet de modification simplifiée n°1 du PLUi ».

À l'expiration du délai de mise à disposition du dossier, le mercredi 28 mai 2025 à 17h00, les registres papier mis à disposition seront clos. A partir de cette même heure, les observations, propositions ou contrepropositions reçues par courrier ou émises via le registre dématérialisé et l'adresse mail ne seront plus prises en compte.

À l'issue de la mise à disposition du public, le Conseil de territoire de GPSO approuvera le bilan de cette mise à disposition et le dossier de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques consultées.

Le maître d'ouvrage de la procédure est l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Les informations relatives à ce dossier et à cette procédure peuvent être demandées auprès de Karine TURRO (plui@seineouest.fr – 01 46 29 55 00), Directrice de l'urbanisme de GPSO.

Information sur les données personnelles

Dans le cadre de la mise à disposition du public, les observations et propositions déposées sur les registres papier, le registre dématérialisé, transmises par voie postale ou par courriel feront l'objet d'un traitement par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest en vue de leur analyse.